

A photograph of three people walking in front of a stone building. On the left, a woman with blonde hair wearing a black blazer and black pants, carrying a black bag. In the middle, a woman with curly dark hair wearing a black blazer over a blue shirt and blue pants. On the right, a man with a beard and long hair tied back, wearing a dark blue blazer over a blue shirt and dark pants. They are all smiling and looking towards the right. The background is a large stone building with windows.

BUDGET

Budget de fonctionnement
en bref

2017

Montréal 

Table des matières

Ce document est la version déposée du budget de fonctionnement en bref 2017 de la Ville de Montréal.

- 2** Message du maire et du président du comité exécutif
- 5** Faits saillants
- 7** D'où proviennent les revenus de la Ville?
- 8** Toutes vos taxes comptent
- 9** Les points saillants de la fiscalité en 2017
- 12** L'île de Montréal et sa population

Message du maire et du président du comité exécutif



Mesdames, Messieurs,

Alors que nous nous dirigeons vers le 375^e anniversaire de Montréal, l'exercice budgétaire de 2017 nous fait entrevoir l'avenir avec confiance, en même temps qu'il permet de constater toute l'étendue du chemin parcouru en seulement trois ans.

Ainsi, nous pouvons affirmer sans l'ombre d'un doute que Montréal est en bien meilleure position financière aujourd'hui qu'elle ne l'était lors de notre arrivée à la mairie, en novembre 2013.

Nos ambitions pour la ville étaient immenses à ce moment, et elles le sont toujours : redonner à Montréal la grandeur et la stature d'une métropole moderne, intègre, performante, durable et innovante.

Pour réaliser cette vision, nous avons entrepris une série de transformations majeures dans une foule de domaines : reconstruction des infrastructures d'eau et de voirie, intégration des technologies dans les services municipaux (la Ville intelligente), investissements accrus en transports collectifs et actifs, déploiement de nombreuses initiatives en développement durable, mise en chantier de nombreux grands projets et legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, etc.

Or, le contexte financier dans lequel nous évoluons ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour accomplir une tâche de cette envergure. Encore aujourd'hui, près de 70 % des revenus de la Ville de Montréal proviennent de la taxation et nous avons toujours appuyé un développement qui tenait compte de la capacité de payer des contribuables montréalais.

C'est pourquoi, depuis notre premier budget en 2014 jusqu'à celui que vous tenez entre vos mains, notre préoccupation constante a été de remettre de l'ordre dans les finances de la Ville par un contrôle rigoureux et sévère des dépenses municipales, tout en limitant la hausse des charges fiscales résidentielles et non résidentielles au taux d'inflation, comme nous nous étions engagés à le faire.

Grosse commande s'il en est. C'est pourquoi, dès le début de 2014, nous avons mis en branle un plan de redressement financier, avec des mécanismes budgétaires qui, année après année, nous permettent de dégager des sommes importantes pour les réinvestir dans la reconstruction de la ville et le mieux-être de nos concitoyens.

Encore aujourd'hui, ce plan est au centre du processus budgétaire et l'exercice 2017 s'inscrit en parfaite continuité avec les principes mis en application par notre Administration pour les budgets précédents.

Ainsi, nous sommes très fiers de vous présenter pour 2017 un budget qui s'élève à 5 201,7 M\$, en hausse de 2,8 % (ou 140,5 M\$). Cette hausse ne signifie pas que nous sommes retombés dans les excès de dépenses des années antérieures. Au contraire, encore cette année, des efforts colossaux de réduction des dépenses municipales ont été accomplis autant par les services centraux que par les arrondissements.

Le principal facteur qui explique cette croissance de 2,8 % du budget global de 2017 est une hausse de 120 M\$ prévue par la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), un des éléments clés de notre plan pour rebâtir Montréal.

En excluant cette somme, et en ne considérant que les charges de fonctionnement, on se rend compte que celles-ci n'augmentent que de 0,5 % (ou 23,4 M\$) du budget de 2016 à celui de 2017. Et si l'on excluait les hausses des contributions au transport collectif (35,6 M\$) et les dépenses additionnelles pour la tenue de l'élection municipale de 2017 (12 M\$), les dépenses de fonctionnement seraient même en baisse de 0,5 % par rapport à 2016.

Pourquoi les sommes attribuées au PCI sont-elles si importantes? Parce que cela nous permet de financer une grande partie des travaux effectués sur nos infrastructures sans recourir à des emprunts supplémentaires et, ainsi, alourdir la dette de la Ville.

Lorsque nous nous sommes engagés à rebâtir les infrastructures de Montréal, ses réseaux d'aqueduc et d'égout tout comme son réseau de chaussées, nous avons mis en place une stratégie d'investissements échelonnée sur dix ans. Cette stratégie – le Programme montréalais d'immobilisations – prévoit jusqu'en 2024 des hausses annuelles des investissements dans les infrastructures, en même temps que des hausses annuelles des sommes allouées au PCI.

Pour 2017, c'est un montant total de 321,4 M\$ qui est attribué au PCI, une hausse appréciable si on le compare aux 204,6 M\$ du budget de 2016.

Cette augmentation permet de maintenir les emprunts en dessous du niveau prévu par la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal. De plus, en payant au comptant une portion toujours plus grande de ses immobilisations, la Ville évite de rejeter sur les générations futures la responsabilité d'une trop lourde dette municipale.

Comme l'ont montré les plus récents rapports d'auscultation de nos réseaux, la situation de dégradation des infrastructures d'eau et de voirie à Montréal demande une attention particulière. Au cours des dix prochaines années, Montréal devra procéder à des travaux d'entretien et de réhabilitation sur environ 5 100 km cumulés de chaussées et de conduites d'aqueduc et d'égout.

Voilà pourquoi nous devons augmenter le rythme des travaux et, donc, des investissements, une augmentation dont témoigne le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019. C'est aussi pourquoi l'an prochain, et jusqu'en 2024, le PCI devrait augmenter de 80 M\$ annuellement. Cette stratégie d'accroissement du PCI aura permis de soutenir une somme cumulative de 480 M\$ pour ses trois premières années de mise en œuvre, soit 40 M\$ en 2015, 160 M\$ en 2016 et 280 M\$ en 2017.

Si la Ville peut se permettre de consacrer des sommes de plus en plus importantes au PCI, c'est d'abord et avant tout en raison des économies que nous réalisons du côté des dépenses municipales.

C'est une tâche énorme, car en plus de cette nouvelle somme de 120 M\$ consacrée à la stratégie du PCI, le budget de 2017 absorbe des variations importantes pour certains postes de dépenses, notamment des crédits supplémentaires de transferts aux arrondissements de 13,5 M\$ ainsi qu'une hausse des contributions pour le transport collectif de 35,6 M\$, dont 25,8 M\$ sont destinés à la Société de transport de Montréal.

En 2017, la contribution totale de la Ville de Montréal au transport collectif atteint donc 546,7 M\$, une augmentation de 7 % par rapport à 2016, soit presque quatre fois plus que la croissance de l'indice des prix à la consommation anticipée pour 2017.

À ces hausses s'ajoutent, pour les services centraux, des crédits de 59,2 M\$ destinés à de nouvelles priorités, y compris les dépenses liées à la tenue de l'élection municipale 2017 (16 M\$).

Grâce à nos efforts de réduction, nous avons pu limiter la hausse nette du budget de 2017 à 140,5 M\$.

Les plus importantes économies sont réalisées au chapitre de la rémunération globale. C'est le poste de dépenses le plus imposant de la Ville. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur pour les différents régimes et charges sociales.

En 2014, la rémunération globale représentait un peu plus de la moitié (51,2 %) des dépenses de fonctionnement de la Ville. Grâce à nos mesures de réduction de la main-d'œuvre et à des économies liées aux régimes de retraite, cette proportion est passée à 48,7 % en 2015 et à 46,4 % en 2016.

Pour 2017, la part de la rémunération globale dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'établira à 44,2 %, passant de 2 350,8 M\$ à 2 299,3 M\$, une diminution de 2,2 %.

Encore cette année, les bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite depuis 2013, combinés aux effets de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (loi 15) permettent d'anticiper des économies de l'ordre de 69,2 M\$ pour l'ensemble des composantes reliées aux régimes de retraite.

Malgré un ralentissement du rythme des départs à la retraite, nous poursuivons l'application de notre plan de réduction des effectifs municipaux, le Plan quinquennal de main-d'œuvre, qui prévoit l'abolition, durant une période de cinq ans, d'un poste sur deux laissé vacant à la suite d'un départ à la retraite. Pour 2017, ce plan a permis une réduction nette de l'ordre de 99,3 années-personnes, pour une économie de 11,8 M\$.

La réduction nette est moins importante que prévu parce qu'au cours des trois dernières années, il y a eu environ 900 départs de moins que ce qui avait été anticipé. De plus, les nouveaux défis auxquels la Ville doit faire face nous ont conduits à créer plus de postes que ce qui avait été planifié pour l'année 2017. À titre d'exemple, citons la création de 55 postes supplémentaires au Service de police de la Ville de Montréal afin de relever les nouveaux défis urbains que sont la lutte contre la radicalisation et la protection des clientèles vulnérables. Notons aussi les 49 nouveaux postes affectés aux projets de réseau électrique métropolitain et Turcot, ainsi qu'aux réseaux techniques urbains comme Hydro-Québec et Gaz Métro. Dans ces cas précis, le financement des postes est remboursé en vertu d'ententes conclues avec nos différents partenaires.

Signalons au passage que les services centraux et les arrondissements ont participé aux efforts de réduction des effectifs.

Notons également que la mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements, implantée par notre Administration il y a deux ans, se poursuit en 2017 en ajoutant globalement 13,5 M\$ aux budgets des arrondissements, ce qui comprend une indexation des sommes budgétaires transférées par la Ville centre, pour 7,8 M\$.

Tous ces éléments contribuent à former pour 2017 un budget qui reflète notre gestion rigoureuse, responsable et performante. Un budget fidèle à nos engagements, qui répond aux priorités de la Ville tout en assurant à nos concitoyens des services de qualité, avec des investissements accrus dans les transports collectifs, la culture, le développement de l'enfance, les parcs et espaces verts et la sécurité publique, entre autres.

L'augmentation des charges fiscales totales de 1,7 % pour les immeubles résidentiels est la plus faible des neuf dernières années. Encore une fois, nous respectons notre engagement de limiter la hausse au taux d'inflation qui, en 2017, selon les projections, sera de 1,8 % pour la région de Montréal.

Quant aux immeubles non résidentiels, nous avons choisi de limiter cette hausse à 0,9 % pour favoriser la compétitivité de Montréal et encourager le développement économique de la métropole.

Introduite l'an dernier, cette mesure a été appréciée de la communauté des affaires. Le comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique, formé l'an dernier peu après le dépôt du budget de 2016, avait recommandé le maintien de cette mesure afin de réduire l'écart du fardeau fiscal entre les catégories d'immeubles résidentiels et non résidentiels.

D'autres recommandations du comité sont déjà en application à la Ville, notamment la poursuite des efforts de réduction des dépenses municipales et la réhabilitation des infrastructures urbaines. D'autres encore, comme un soutien financier aux commerçants affectés par des travaux majeurs ou l'application d'un taux différencié réduit à la première tranche d'une valeur foncière non résidentielle, nécessitent que de nouveaux pouvoirs nous soient octroyés par le gouvernement du Québec.

À terme, nous avons confiance que la future Loi sur la métropole nous donnera de nouveaux outils pour encourager le développement économique.

Avec l'année 2017 s'achève le premier mandat de notre Administration. Le présent budget se veut donc une sorte de bilan de tout le travail accompli et trace la voie à suivre pour les années à venir. Montréal a encore d'énormes défis à relever, mais si nos 375 ans d'histoire ont démontré quelque chose, c'est qu'il n'y a rien à notre épreuve.

Le maire de Montréal,



Denis Coderre

Le président du comité exécutif,



Pierre Desrochers

Faits saillants

- Un budget de **5 201,7 M\$** pour 2017, en hausse de **2,8 %**, ou **140,5 M\$**.
- Une hausse des dépenses de fonctionnement proprement dites limitée à **0,5 %**, ou **23,4 M\$**, par rapport au budget de 2016. En excluant les hausses des dépenses en transport en commun (35,6 M\$) et celles pour la tenue des élections (12 M\$), les dépenses de fonctionnement sont même en baisse de **0,5 %** par rapport à 2016.
- Une hausse des paiements au comptant des immobilisations de **120,0 M\$**, soit **40 M\$** de plus que prévu dans la stratégie adoptée par la Ville à cet égard en 2014.
- Une croissance des charges fiscales générales de **1,8 %** pour les immeubles résidentiels et de **0,9 %** pour les immeubles non résidentiels, respectant ainsi l'objectif de l'Administration de maintenir cette croissance au niveau de l'inflation, tout en favorisant le développement économique.
- Une stabilité dans le financement des dépenses relevant de l'agglomération, soit des quotes-parts de **2 249,2 M\$** (**0,1 %** de plus qu'au budget de 2016).
- Une rémunération globale s'établissant à **2 299,3 M\$**, en baisse de **51,5 M\$** par rapport à 2016. Elle représente **44,2 %** du budget de 2017, contre **46,4 %** en 2016.
- À la suite de l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (loi 15), poursuite des négociations avec les partenaires syndicaux afin de trouver des solutions durables concernant la réduction des coûts des régimes de retraite. L'application de la loi 15, jumelée aux bons rendements obtenus depuis 2013, permet d'anticiper des économies de l'ordre de **69,2 M\$** en 2017.
- La poursuite de la mise en œuvre d'un plan rigoureux de réduction des effectifs, soit le Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO), permettant une réduction nette de l'ordre de **99,3 années-personnes** pour 2017.
- Pour les arrondissements, l'application des mesures du PQMO et le réinvestissement des économies ainsi réalisées dans l'atteinte de leur équilibre budgétaire.
- La poursuite, en 2017, de la mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements, amorcée en 2015, avec un ajustement des crédits supplémentaires de **13,5 M\$**.
- Une hausse des crédits alloués au transport collectif de **35,6 M\$**, soit **7 %** de plus qu'en 2016, pour un total de **546,7 M\$**. Ce budget comprend un montant de **455,6 M\$** pour la STM (en hausse de **25,8 M\$**), un montant de **26,7 M\$** pour le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun (SOFIL-STM), ainsi qu'un montant de **64,3 M\$** pour l'AMT.
- Une allocation de près de **1 G\$** à la sécurité publique, notamment **637,2 M\$** au Service de police de la Ville de Montréal et **328,2 M\$** au Service de sécurité incendie de Montréal. Ces montants incluent une somme de **5,4 M\$** pour l'Agenda de vigilance, afin que le Service de police s'adapte aux défis émergents auxquels doit faire face une métropole de l'envergure de Montréal.
- Une somme de **138,4 M\$** pour la voirie municipale, dont **95,7 M\$** sont inscrits aux budgets des arrondissements.
- Afin d'accroître la capacité de réalisation du Programme triennal d'immobilisations (PTI), dont le budget est en croissance pour faire face aux défis de réhabilitation des infrastructures municipales, la création de 14 postes additionnels au Service de l'eau et de 16 postes additionnels au Service des infrastructures, de la voirie et des transports.
- Des dépenses de déneigement totalisant **157,6 M\$**, soit **3,5 %** (**5,8 M\$**) de moins qu'au budget de 2016, ce qui s'explique, entre autres, par la centralisation de la gestion des contrats de déneigement et par le chantier d'optimisation de cette activité.
- Des sommes de **155,8 M\$**, en baisse de **4,8 M\$**, pour la gestion des matières résiduelles, ce qui inclut un budget additionnel de **0,6 M\$** pour assurer la poursuite de la stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires. La baisse du budget est en partie liée à une diminution du tonnage des ordures ménagères enfouies et à une baisse des coûts des contrats, conséquence des regroupements découlant de la réforme du financement des arrondissements.
- Une somme de **5 M\$** pour la mise en œuvre de la Politique de l'enfant, qui affirme la détermination de la Ville à contribuer à l'épanouissement des enfants en renforçant son action et son soutien, notamment dans des quartiers défavorisés.
- Une contribution prévue de **4 M\$** dans le cadre de la présentation de la formule E, le seul championnat de course automobile au monde utilisant des voitures complètement électriques.

- Une allocation de **14,5 M\$** au Conseil des arts de Montréal, une hausse de **0,5 M\$** par rapport à 2016.
- Une attribution de **7,4 M\$** à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, une hausse de **1,5 M\$** par rapport à 2016, notamment pour le financement de deux nouveaux pavillons, soit le Fort de Ville-Marie et celui de l'égout collecteur.
- Une somme de **1,5 M\$** pour le réaménagement en parc du complexe environnemental de Saint-Michel, un projet faisant partie des legs soulignant le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.
- Une contribution de **11 M\$** versée à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, en plus des **24 M\$** annoncés dans les budgets de 2015 et 2016.

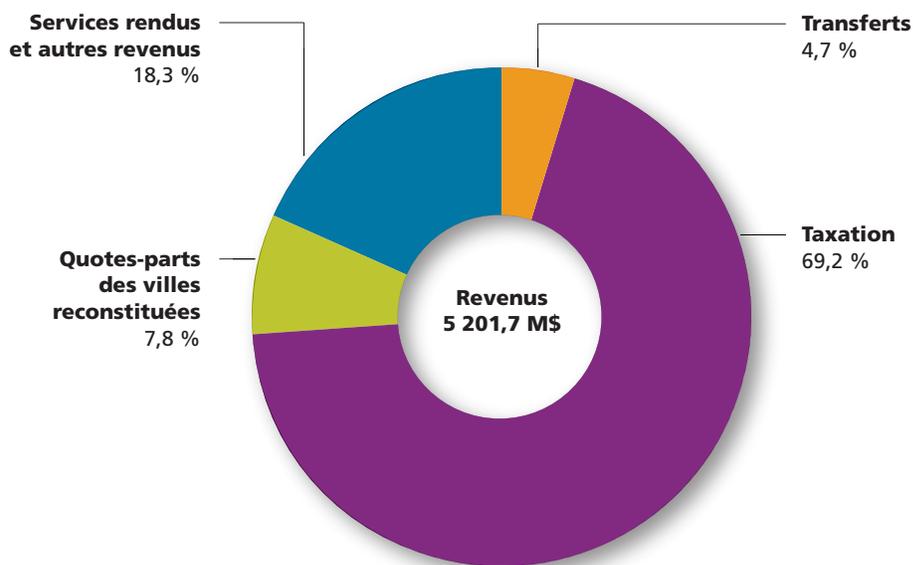
D'où proviennent les revenus de la Ville?

Les revenus de la Ville de Montréal, en 2017, proviennent principalement des taxes foncières, qui s'élèvent à 3,6 G\$ et qui constituent 69,2 % des revenus totaux de l'administration municipale.

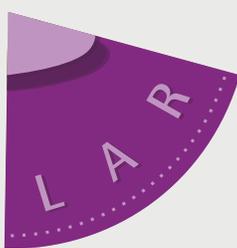
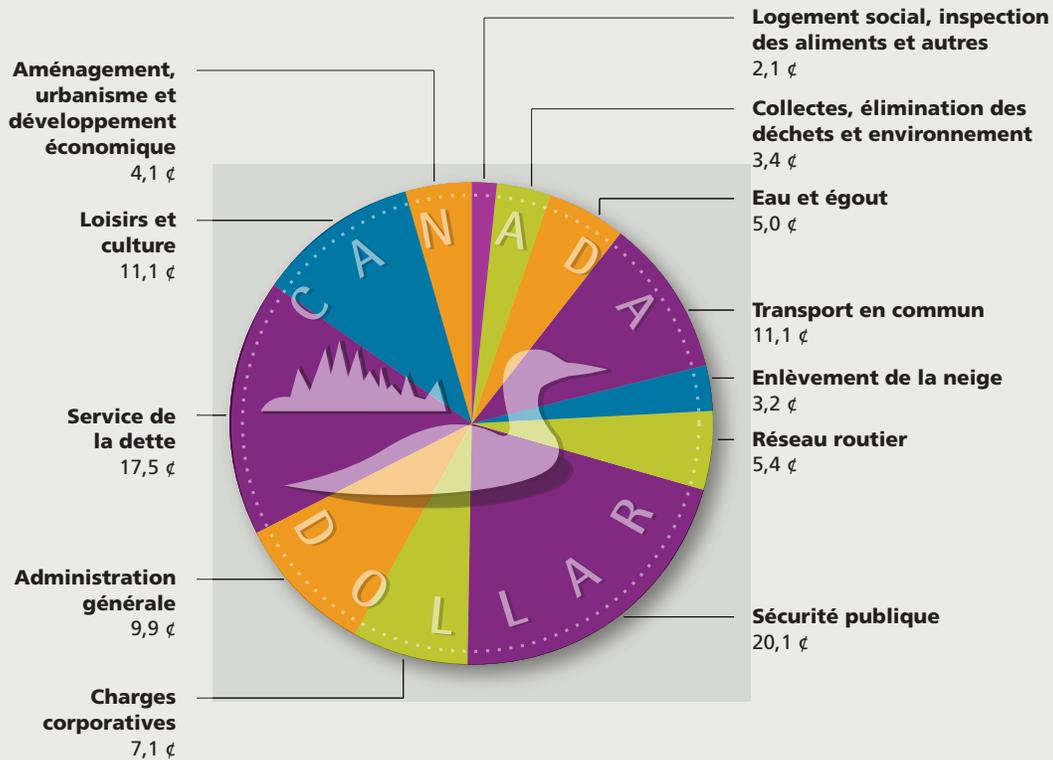
Les revenus provenant de services rendus et autres revenus totalisent 954,2 M\$ et représentent 18,3 % des revenus totaux de la Ville. Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions reçues des gouvernements et autres organismes, atteignent 245,3 M\$, soit 4,7 % des revenus totaux de la Ville.

Soulignons qu'en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (LQ 2008, c. 19), les dépenses qui relèvent des compétences d'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées au budget d'agglomération par l'ensemble des villes liées. Les dépenses d'agglomération exigées des villes reconstituées se chiffrent à 403,7 M\$, soit 7,8 % des revenus de la Ville de Montréal.

L'ensemble des revenus est destiné au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville et à celles d'agglomération. Rappelons que c'est la Ville de Montréal, en tant que Ville centre, qui a la responsabilité de gérer les opérations financières associées aux compétences d'agglomération, et ce, au bénéfice de l'ensemble des villes liées.



Toutes vos taxes comptent



Sécurité publique 20,1 ¢	
Police	12,9 ¢
Sécurité incendie	6,8 ¢
Sécurité civile et autres	0,4 ¢



Loisirs et culture 11,1 ¢	
Piscines, parcs et terrains de jeux	4,2 ¢
Centres communautaires	1,7 ¢
Bibliothèques	1,9 ¢
Patrimoine, musées et centres d'exposition	1,5 ¢
Patinoires	0,7 ¢
Autres	1,1 ¢



Charges corporatives 7,1 ¢	
Régimes de retraite	3,1 ¢
Dépenses contingentes et autres provisions	4,0 ¢



Administration générale 9,9 ¢	
Conseil municipal	1,2 ¢
Application de la loi	1,4 ¢
Gestion financière	5,1 ¢
Greffe et évaluation foncière	0,9 ¢
Gestion des ressources humaines	1,3 ¢

Les points saillants de la fiscalité en 2017

Décision du conseil municipal : augmentation générale des charges fiscales

En 2017, l'Administration augmente les charges fiscales de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels. Cette décision entraîne une variation générale de 1,8 % pour les charges fiscales des immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels.

La décision de hausser plus faiblement les charges fiscales des immeubles non résidentiels s'inscrit dans la volonté de l'administration municipale de favoriser le développement économique.

Décisions des conseils d'arrondissement : effet des taxes de services

Les arrondissements sont responsables de l'indexation de leur taxe de services afin d'assurer l'indexation totale de leur budget.

En 2017, les conseils d'arrondissement ont globalement diminué leur taxe de services de 1 %. Ces décisions, qui relèvent de chacun des conseils, ont pour effet de diminuer en moyenne les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,1 %. Pour les immeubles non résidentiels, ces décisions ont un effet global négligeable.

Variation des charges fiscales totales

Le tableau ci-dessous présente par arrondissement les variations des charges fiscales totales des contribuables montréalais, incluant l'effet de la variation des taxes d'arrondissement.

Toutefois, le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, notamment en raison de l'évolution de la valeur foncière de la propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Variation des charges fiscales totales entre 2016 et 2017, par arrondissements

Immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels		
	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes d'arrondissement de services	Variation des charges fiscales totales	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes d'arrondissement de services	Variation des charges fiscales totales
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,1 %	1,8 %	0,5 %	–	0,5 %
Anjou	0,6 %	(1,9 %)	(1,3 %)	(0,1 %)	(0,5 %)	(0,6 %)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,5 %	–	2,5 %	0,8 %	–	0,8 %
Lachine	1,5 %	–	1,5 %	1,5 %	0,1 %	1,6 %
LaSalle	1,2 %	(2,9 %)	(1,7 %)	0,2 %	(0,7 %)	(0,5 %)
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,7 %	0,3 %	1,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,7 %	0,1 %	1,8 %	0,0 %	–	0,0 %
Montréal-Nord	0,9 %	0,1 %	1,0 %	0,5 %	–	0,5 %
Outremont	2,3 %	0,1 %	2,4 %	3,1 %	–	3,1 %
Pierrefonds-Roxboro	1,0 %	0,1 %	1,1 %	0,5 %	–	0,5 %
Plateau-Mont-Royal	1,7 %	0,7 %	2,4 %	1,8 %	0,1 %	1,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,3 %	(1,0 %)	1,3 %	0,9 %	(0,2 %)	0,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	2,6 %	1,9 %	–	1,9 %
Saint-Laurent	2,0 %	0,1 %	2,1 %	0,7 %	–	0,7 %
Saint-Léonard	1,5 %	0,1 %	1,6 %	1,0 %	–	1,0 %
Sud-Ouest	1,9 %	–	1,9 %	2,3 %	–	2,3 %
Verdun	1,7 %	0,1 %	1,8 %	1,4 %	–	1,4 %
Ville-Marie	1,2 %	–	1,2 %	0,8 %	–	0,8 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,1 %	0,1 %	2,2 %	1,4 %	–	1,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %	(0,1 %)	1,7 %	0,9 %	–	0,9 %

– Donnée infime

1. Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

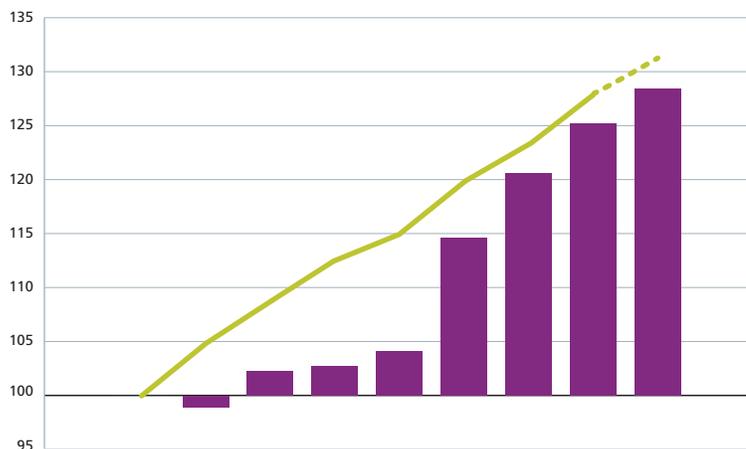
Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2016 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2016 et de 2017.

Variation des charges fiscales totales depuis 2001

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des charges fiscales totales des contribuables montréalais depuis 2001, par catégories d'immeubles.

Évolution des indices des charges fiscales totales¹ et des prix à la consommation², de 2001 à 2017

Indice (2001 = 100)

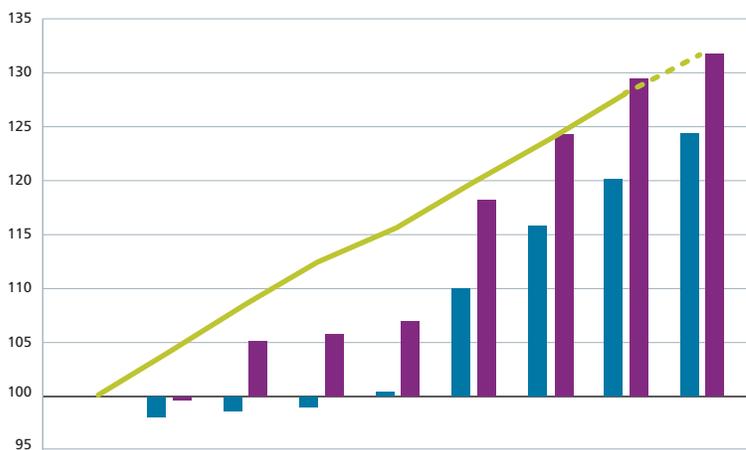


	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Charges fiscales totales	100,0	98,9	102,3	102,7	104,1	114,6	120,6	125,2	128,4
IPC	100,0	104,4	108,9	112,6	115,9	120,5	123,8	127,5	131,2

* IPC prévu

Évolution des indices des charges fiscales totales¹ et des prix à la consommation² par catégories d'immeubles, de 2001 à 2017

Indice (2001 = 100)



	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Résidentiel	100,0	98,1	98,7	99,0	100,4	110,0	115,8	120,1	124,4
Non résidentiel	100,0	99,7	105,1	105,8	107,0	118,2	124,4	129,4	131,7
IPC	100,0	104,4	108,9	112,6	115,9	120,5	123,8	127,5	131,2

* IPC prévu

1. L'indice des charges fiscales totales mesure la variation des taxes foncières générales, des tarifs fiscaux, des taxes d'arrondissement et des taxes relatives à l'eau et à la voirie.

2. Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4e trimestre 2016
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1466-9
Budget de fonctionnement 2017
Imprimé, Français

978-2-7647-1467-6
Budget de fonctionnement 2017
PDF, Français

978-2-7647-1468-3
Budget en bref
Imprimé, Français

978-2-7647-1469-0
Budget en bref
PDF, Français

978-2-7647-1470-6
Operating Budget / At a Glance
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1471-3
Operating Budget / At a Glance
PDF, Anglais

Design graphique:
Ville de Montréal,
Service des communications

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur
du papier recyclé



